



PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Une enquête publique sera ouverte sur la demande présentée par Monsieur Thierry JEANNEAU, directeur de l'Etablissement PAREXGROUP SA, situé ZI La Grande Marine, 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE et dont le siège social est situé 19 place de la Résistance, 92446 ISSY-LES-MOULINEAUX, en vue de la délivrance d'une autorisation d'exploiter, en régularisation administrative, des installations de fabrication de mortiers et d'enduits de façade. Ce projet est répertorié dans la nomenclature des installations classées sous la rubrique :

Régime de l'autorisation :

2515-1a : broyage, concassage, criblage ensachage nettoyage, tamisage, mélange de pierre, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Alain CARLES, animateur qualité sécurité environnement de la société PAREXGROUP site de l'ISLE-SUR-LA-SORGUE, alain.carles@parex-group.com.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DEROULERA
DU LUNDI 22 FEVRIER 2016 AU MARDI 22 MARS 2016 INCLUS
EN MAIRIE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact, un résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, rue Carnot, 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les envoyer par courrier postal au commissaire enquêteur en mairie ou par courrier électronique à ddpp@vaucluse.gouv.fr.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, Monsieur le commissaire enquêteur, Service urbanisme, rue Carnot, BP 50038, 84801 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE ou ddpp@vaucluse.gouv.fr.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le résumé non technique des études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale, l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique et le présent avis sont insérés sur le site internet de la préfecture de Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Marc NICOLAS, entrepreneur, ou son suppléant Monsieur Laurent REMUSAT, lieutenant-colonel en retraite, sera présent à la mairie centre de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, rue Carnot, 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, afin de recevoir les observations du public, aux dates et heures ci-après :

- Lundi 22 février 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 2 mars 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi 10 mars 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 18 mars 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 22 mars 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, en mairies de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE et LE THOR ainsi qu'à la direction départementale de la protection des populations - cité administrative 84000 AVIGNON et sur le site internet de préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr).

Le Préfet de Vaucluse statuera sur l'autorisation sollicitée soit par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, soit par un arrêté de refus.

Le présent avis sera affiché en mairies de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE et LE THOR ainsi que sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr).